

Offre Ref : 446002

Ville sous-préfecture de Côte d'Or, en Bourgogne  
Gare TGV à 1 heure de Paris), 5 496 habitants, 160 agents

## Enseignant Théâtre

Date de publication : 19/07/2018

Date limite de candidature : 09/09/2018

Date prévue du recrutement : 01/10/2018

Durée de la mission : 1 an

Type de recrutement : fonctionnaire ou contractuel de droit public

Salaire indicatif : statutaire

Nombre de poste(s) : 1

Grades ou cadres d'emploi : ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1ER CLASSE

## MISSIONS

Descriptif des missions du poste : Sous la Responsabilité du Directeur, au sein du conservatoire à rayonnement communal de Musique et Danse (340 élèves, 18 professeurs)

L'agent recruté devra :

- Assurer l'éveil à l'initiation du théâtre auprès d'adolescents sur 2 ateliers d'1h30
- Solliciter l'expression personnelle de l'enfant, individuelle et collective
- Eveiller à la curiosité à travers la découverte du monde du théâtre
- Proposer une pratique ludique, confrontée aux outils, techniques et accessoires qui l'enrichissent et élargissent la palette du jeu
- Mener des projets de création en partenariat avec les autres disciplines

Profil recherché : Le candidat devra :

- justifier d'une expérience de comédien,
- maîtriser les bases de la pédagogie,
- faire preuve d'esprit d'équipe,
- s'impliquer dans les projets transversaux.

## CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu d'affectation : MONTBARD

Service d'affectation : Conservatoire

Temps de travail : Tps Non Complet : 3 heure(s) 0 minute(s)

Les horaires sont-ils fixes ? Oui

## POSITIONNEMENT DU POSTE

Rattachement hiérarchique : Directeur

## CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser à :

MONTBARD  
BP 90  
21506 MONTBARD CEDEX

Informations complémentaires : CV et lettre de motivation manuscrite à adresser à: Madame le Maire, Ressources Humaines Ville de Montbard, BP 90, 21506 MONTBARD Cedex  
Renseignements: Conservatoire : 03 80 92 21 03 ou [ecole.musique.montbard@wanadoo.fr](mailto:ecole.musique.montbard@wanadoo.fr)

## INFORMATION

Travailleurs handicapés Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.